

**1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)****Gesellenprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf  
Werksteinhersteller und Werksteinherstellerin**

(1) dans la langue d'origine

**2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)****Certificat d'aptitude professionnelle de formation nationalement reconnue à la profession  
de Tailleur de pierre et tailleuse de pierre**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

**3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES**

- Élaborer et utiliser des documents techniques,
- Fabriquer et employer des coffrages et des moules,
- Fabriquer et monter des armatures et des éléments de renforcement,
- Préparer et tester du béton, du béton de parement et du mortier,
- Concevoir, fabriquer et travailler des parpaings en béton, des pierres naturelles et des pierres de taille en matériaux artificiels,
- Réaliser des étanchéités, des isolations et des protections contre le bruit,
- Transporter, monter, poser, déplacer et fixer des parpaings en béton, des pierres naturelles et des pierres de taille en matériaux artificiels,
- Réaliser et monter des fixations,
- Concevoir et traiter des surfaces de parpaings en béton, de pierres naturelles et de pierres de taille en matériaux artificiels,
- Traiter, transformer et poser des plaques en pierres de taille en matériaux artificiels, des parpaings en béton, du carrelage et des pierres naturelles,
- Concevoir, réaliser, poser, travailler et traiter des sols en granito et des sols polis à base de ciment,
- Entretenir des parpaings en béton, des pierres naturelles et des pierres de taille en matériaux artificiels et en granito
- Savoir manipuler des substances dangereuses,
- Utiliser des techniques de communication et de traitement de l'information,
- Planifier et préparer des flux de travaux,
- Utiliser, nettoyer, entretenir et réparer des outils, des appareils, des machines et des installations techniques
- Mettre en œuvre des mesures d'assurance qualité, documentation.

**4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)**

Les tailleurs et tailleuses de pierre travaillent principalement dans les entreprises artisanales de fabrication de parpaings en béton et de granito ; ils/elles réalisent, travaillent, posent et déplacent des parpaings en béton, des pierres naturelles et des pierres de taille en matériaux artificiels. Les tailleurs/tailleuses de pierre travaillent également dans les ateliers de fabrication d'éléments préfabriqués en béton et dans l'industrie de la pierre et des minerais.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

**(\*) Explication**

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : [www.cedefop.eu.int/transparency](http://www.cedefop.eu.int/transparency)  
© Communautés européennes 2002

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme du certificateur</b></p> <p>Chambre des métiers</p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Chambre des métiers</p>
<p><b>Niveau (national ou international) du certificat</b></p> <p>ISCED 3B Niveau 4 du CAC (classement provisoirement conforme au "Cadre allemand des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie" - CEC allemand - Rapport de référencement du 15 novembre 2012. Publié par : Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (BMBF), Berlin et Bonn ; Conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles en République Fédérale d'Allemagne (KMK), Berlin)</p>	<p><b>Système de notation / conditions d'octroi</b></p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p>
<p><b>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</b></p> <p>Maître tailleur de pierre avec spécialisation parpaings en béton et granito (h/f), Technicien/Technicienne supérieur(e) (diplôme d'État) avec spécialisations appropriées</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>
<p><b>Base légale du certificat</b></p> <p>Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Tailleur de pierre et tailleuse de pierre en date du 13.07.2015 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 1168) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 26.03.2015)</p>	

## 6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

<p>Examen de fin d'études auprès du service responsable:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général)</li> <li>2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé</li> <li>3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements</li> </ol>
<p><b>Informations supplémentaires</b></p> <p><b>Accès:</b> les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général</p> <p><b>Durée de la formation :</b> 3 ans.</p> <p><b>Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise:</b> Les aptitudes, connaissances et habilités enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. <b>Formation en entreprise et en établissement scolaire/école :</b> Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.</p> <p><b>Vous trouverez de plus amples informations sous:</b> <a href="http://www.berufenet.arbeitsagentur.de">www.berufenet.arbeitsagentur.de</a></p> <p><b>Centres Nationaux Europass</b> <a href="http://www.europass-info.de">www.europass-info.de</a></p>